

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2023

Convocation du 06/09/2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 16

L'An deux mille vingt-trois, le douze du mois de septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

### Excusés:

Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick,  
M. REIGNIER Maxime représenté par Mme GALLARD Corine,  
Mme LE SAGE Gwenaëlle

**Secrétaire de séance** : Mme JAMET Amélie

### DCM2023-09-106 Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – désignation de référents forêts et itinérance équestre :

Acte 5.3.5 : Institution et vie politique – désignation de représentants

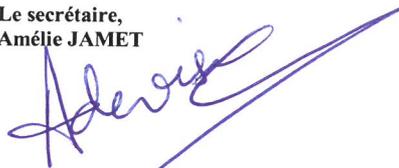
Afin de faciliter les échanges et la mise en œuvre des actions de la charte forestière, la communauté d'agglomération souhaite mettre en place un réseau de référents forêts et de référents boucles équestres. Elle invite les communes à désigner un ou deux référents qui participeront à la mise en œuvre des actions autour des forêts et du développement de l'itinérance équestre. Ces référents pourront bénéficier de journées d'informations et de formations, qui leur seront proposées tout au long de la mise en œuvre de la charte forestière.

De plus, à travers la charte forestière, l'agglomération s'est engagée à la plantation d'arbres sur le territoire au titre des actions du plan climat et de la charte forestière pour l'augmentation des puits carbone, le développement d'îlots de fraîcheur et la biodiversité. La commune peut, si elle le souhaite, informer l'agglomération du nombre d'arbres plantés pendant l'hiver dernier ainsi que les projets de plantations pour l'hiver prochain ou du foncier disponible pour recevoir des plantations d'arbres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Désigne monsieur Ludovic BERGER comme référent forêt et monsieur Cyrille COUINEAU comme référent itinérance équestre.

Le secrétaire,  
Amélie JAMET



Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER

